

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Demande en transport de personnes

CATÉGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Transport

CATÉGORIE SECONDAIRE

Activités humaines

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Ménages

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	BOTTIER
Prénom	Sarah
E-mail	sarah.bottier@spw.wallonie.be
Tél	081/33.51.93

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Demande en transport de personnes
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>Cette fiche d'indicateurs traite de la demande en transport de personnes terrestre et aérien.</p> <p>La <u>demande en transport de personne (tous modes - sauf aérien)</u> est composée de la demande en transport routier en véhicules particuliers, en transports en commun par route et par rail.</p> <p>Les <u>véhicules particuliers</u> sont les voitures, les camionnettes à usage privé et les motos.</p> <p>La demande en transport terrestre de personnes est exprimée en <u>voyageurs-kilomètres</u> (voy-km). Le voy-km est l'unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. Elle est obtenue en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus.</p>
Référence(s) (définition)	<p>Eurostat, page « Glossaire transport » du portail « Statistics explained » relative aux termes <u>passager-km</u> (équivalent au voy-km) et mode de transport : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Category:Transport_glossary/fr</p>
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>La mobilité est nécessaire à notre société mais elle induit également des nuisances : émissions de polluants dans l'air, pollution sonore... Cette fiche d'indicateurs permet de comparer la croissance de la demande en transport à celle</p>

	<p>de la population et du parc automobile et ainsi d'illustrer l'évolution de la pression exercée par le transport sur la santé et l'environnement.</p> <p>Au niveau politique, la vision FAST 2030, adoptée par le Gouvernement wallon en 2017, a défini des objectifs de transformation de mobilité, basés sur la multimodalité. La Stratégie régionale de mobilité adoptée par le Gouvernement wallon en mai 2019, va permettre d'orienter les décisions et plans d'actions jusqu'en 2030 afin de rencontrer les objectifs de transfert modal prévus dans cette vision. Quant à la Déclaration politique régionale 2019 - 2024¹, la dimension environnementale y est prise en compte à travers des mesures impactant aussi bien la demande (<i>smart</i> mobilité, travail à distance, infrastructure de travail partagé...) que les types de transport utilisés (multimodalité, modes doux et actifs, mobilité partagée...), ou encore le développement d'alternatives à la voiture et l'aménagement du territoire (page 65 de la DPR 2019 - 2024).</p>
--	--

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1

Titre	Transport de personnes en Wallonie (transport international compris)
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente l'évolution de la demande en transport (tous modes sauf aérien et par route uniquement) en Wallonie entre 1990 et 2017. Ces données sont comparées aux données de population et au nombre de voitures particulières.
Unité(s)	Sans unité (graphique en base 100 (2000=100))

DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES

Données relatives au parc automobile

Fournisseur des données	IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) Statbel (SPF Economie - DG Statistique)
Description des données	<p>Les données utilisées pour ce paramètre sont issues du parc automobile. Celui-ci regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique au 1er août de chaque année.</p> <p>Les données sont réparties de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voitures particulières - Autobus et autocars - Camions, camionnettes, tous terrains et camions-citernes - Tracteurs routiers - Tracteurs agricoles - Véhicules spéciaux - Motos <p>Les données relatives au parc automobile utilisées pour cet indicateur sont celles correspondant aux voitures particulières.</p>

¹ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

Traitement des données	Les chiffres repris sont ceux du fournisseur, pour les véhicules de type voitures particulières. Ces données sont converties en base 100, en choisissant l'année 2000 comme base 100.
Données relatives à la population	
Fournisseur des données	Statbel (SPF Economie - DG Statistique)
Description des données	<p>Nombre d'habitants déterminé sur base de la population résidente telle qu'inscrite au 1^{er} janvier au Registre national des personnes physiques et définie par la loi.</p> <p>Pour plus d'information sur la méthodologie relative à la source des données de population, voir les métadonnées de Statbel : https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/bevolking/calcul%20population%20F.pdf</p>
Traitement des données	Les chiffres repris sont ceux du fournisseur convertis en base 100, avec l'année 2000 comme base 100.
Données relatives à la demande en transport	
Fournisseurs des données	<p>Transport routier : SPF Mobilité et Transports</p> <p>Transport ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant 2010 : SNCB - De 2010 à 2017 : estimation réalisée sur base de données issues du Bureau fédéral du Plan et de Statbel
Description des données	<p>Deux classes de données sont utilisées :</p> <p><u>Le transport de personnes par route, en véhicules particuliers :</u></p> <p>Les données pour cette classe sont issues du SPF Mobilité et Transports et sont exprimées en voy-km. Elles comprennent les voitures particulières, les motos et les camionnettes à usage privé.</p> <p>Ces chiffres sont obtenus à partir des véhicules-kilomètres (véh-km)² par type de route (autoroutes, routes provinciales et régionales et routes communales), ces derniers étant eux-mêmes issus de comptages routiers. Les véh-km sont convertis en voy-km en utilisant les données relatives au nombre de personnes par véhicule et par type de route³.</p> <p><u>Le transport "tous modes - sauf aérien" :</u></p> <p>Ces données reprennent les données de transport par route en véhicules particuliers auxquelles sont ajoutées les données de bus/cars et de trains, en voy-km.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les données de bus/cars sont également obtenues à partir de véh-km tel que précédemment décrit.

² L'unité véh-km est une unité de mesure correspondant au déplacement d'un véhicule routier automobile sur une distance d'un kilomètre. La distance prise en compte est la longueur de route effectivement parcourue.

³ Autoroutes, routes provinciales et régionales, routes communales

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les données ferroviaires avant 2010 correspondent aux données régionales fournies par la SNCB et sont exprimées en voy-km. À partir de 2010, celles-ci sont estimées (voir ci-dessous).
<p>Traitement des données</p>	<p><u>Le transport de personnes par route, en véhicules particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les voitures et motos sont toutes considérées "à usage privé". Les chiffres repris pour ces dernières sont ceux du fournisseur, pour tous types de routes confondus. - Deux types d'usages sont possibles pour les camionnettes : soit un usage privé, comme toute voiture particulière, soit un usage professionnel. Les données fournies font cette distinction jusque 2012. Seul l'usage privé des camionnettes est alors considéré. - À partir de 2013, les données fournies pour les camionnettes ne différencient plus l'usage privé de l'usage professionnel. La demande en transport de personnes pour les camionnettes à usage privé nécessite donc un calcul. <p>Un premier facteur est appliqué pour passer de données exprimées en veh-km à des données exprimées en voy-km. Pour ce calcul, nous considérons que le taux de remplissage⁴ des camionnettes à usage privé est identique à celui des voitures pour un même type de route. Ce taux de remplissage est calculé à partir des données fournies en véh-km et voy-km par type de route pour les voitures. Ce dernier est ensuite appliqué aux données des camionnettes en véh-km par type de route (un facteur calculé par type de route). De cette manière, les voy-km sont obtenus pour l'ensemble des camionnettes, et ce, pour tous types de routes confondus.</p> <p>Un second facteur est appliqué aux données pour ne conserver que l'usage privé des camionnettes. Ce facteur est la part de l'usage privé des camionnettes de 2012, avec comme hypothèse que cet usage est inchangé depuis.</p> <p>Les données sont converties en base 100, en choisissant l'année 2000 comme base 100.</p> <p><u>Le transport "tous modes sauf aérien" :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Avant 2010 :</u> Les données de transport de personnes par route en véhicules particuliers sont additionnées aux données ferroviaires et aux données de bus/car telles que fournies, en voy-km. - <u>À partir 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les données ferroviaires officielles pour la Wallonie ne sont plus disponibles depuis 2010. Un calcul est réalisé afin d'avoir une estimation de ces dernières. Pour ce faire, la part des données ferroviaires pour la Wallonie est calculée à partir des données ferroviaires nationales et de la part de la population correspondant à la Wallonie. <p>Les données ferroviaires correspondent au trafic sur le territoire belge en voy-km. L'unité "voy-km" est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par les distances tarifaires réalisées par l'opérateur correspondant à des distances réelles,</p>

⁴ Le nombre moyen d'occupants est basé sur les données de procès-verbaux dressés lors d'accidents de la circulation.

	<p>fictives ou forfaitaires, suivant la catégorie de titre de transport et sur une base territoriale. Il s'agit de données de trafic intérieur et international. Depuis l'autonomisation des activités Thalys en 2015, les voyageurs Thalys ne sont plus repris dans les chiffres SNCB. Le trafic international publié depuis 2015 ne reprend donc plus les données de l'EUROSTAR.</p> <p>La proportion de la population de la Wallonie par rapport à la Belgique est calculée. Ce facteur, est appliqué aux données ferroviaires nationales afin d'obtenir la proportion de voy-km par rail pour la Wallonie. Un second facteur de correction calculé à partir de données ferroviaires régionales disponibles (avant 2010) est appliqué sur les données précédemment calculées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les données en voy-km pour les bus et cars ne sont pas disponibles pour l'année 2017. Elles sont donc calculées depuis les données en véh-km, en y appliquant le taux de remplissage correspondant à ce type de véhicule, avec l'hypothèse que ce dernier est identique à celui de 2016. Ce facteur est inchangé selon le type de route. <p>Pour les années suivantes, les chiffres en voy-km repris sont ceux du fournisseur de données.</p> <p>Les données de transport de personnes par route en véhicules particuliers sont additionnées aux données ferroviaires estimées et aux données de bus/cars pour chaque année. Ces données sont converties en base 100, en choisissant l'année 2000 comme base 100.</p> <p>Pour plus d'informations sur les données, consulter la base de données transport du Bureau fédéral du Plan : https://www.plan.be/databases/data-14-fr-base+de+donnees+transport</p>
--	--

INDICATEUR N°2

Titre	Transport aérien de passagers en Wallonie
Description des paramètres présentés	Nombre de passagers des deux aéroports wallons principaux entre 1999 et 2019.
Unité(s)	Passagers (x 1 000)
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de l'aéroport de Charleroi	
Fournisseur des données	SPW Mobilité et Infrastructures
Description des données	Nombre de passagers pour l'aéroport Brussels South Charleroi Airport
Traitement des données	Pas de traitement

Données de l'aéroport de Liège	
Fournisseur des données	SPW Mobilité et Infrastructures
Description des données	Nombre de passagers pour l'aéroport Liège Airport
Traitement des données	Pas de traitement

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS	
Fiabilité et imprécision des données	<p><u>Données de transport de personnes en véhicules particuliers, autobus et autocars :</u></p> <p>Les données de voy-km sont calculées à partir des véh-km multipliés par le nombre moyen d'occupants par type de véhicules.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre moyen d'occupants est basé sur des statistiques d'accidents de la circulation, avec l'hypothèse que le nombre d'occupants dans la voiture n'a pas d'impact sur le nombre d'accidents. - Le calcul des véh-km se faisait auparavant au niveau fédéral sur base de l'évolution des recensements de la circulation et du réseau routier. Depuis 2013, les données sont fournies par les régions. En Wallonie, ces données proviennent uniquement de données de comptage, et peu de détails concernant les types de véhicules sont fournis. Une ventilation plus détaillée par catégorie de véhicule en fonction du nombre de kilomètres parcourus est donc calculée par le SPF Mobilité et Transports, sur la base des kilométrages des véhicules belges. Concernant ces données de comptage, l'intensité du trafic routier (en véh-km) n'est mesurée que pour des segments très limités du réseau routier et à des moments limités. L'emplacement des postes de comptage peut s'avérer sélectif. La fiabilité de ces données de comptage varie selon le type de route, celle-ci étant plus élevée pour les autoroutes que pour les routes régionales et communales. Cela vient du nombre de postes de comptage plus élevé et de la variation plus faible de l'intensité du trafic sur les autoroutes. - Concernant les autobus et autocars, différents changements de méthodologies, notamment en termes de comptage de passagers ou de km parcourus peut montrer certaines incohérences pour les chiffres avant et après 2014, et donc, impacter la précision de ces derniers.

	<p><u>Données de transport ferroviaire :</u></p> <p>À partir de 2010 les données de transport ferroviaire pour la Wallonie sont basées sur une estimation, avec les limites que cela impose.</p>
--	--

Manque de données	Indisponibilité de certaines données ferroviaires régionales officielles.
--------------------------	---

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Principe de découplage entre la demande en transport de personnes et la population
--	--

ÉTAT

Méthode d'attribution	<p>Évaluation non réalisable</p> <p>L'absence de données ferroviaires régionales depuis 2010 ainsi que des changements méthodologiques notamment pour les données concernant les autobus et les autocars depuis 2014 ne permettent pas d'évaluer l'état.</p>
------------------------------	--

TENDANCE

Méthode d'attribution	Évaluation non réalisable Pour des raisons identiques à l'évaluation de l'état, la tendance ne peut être également évaluée.
------------------------------	---

SECTION 6 : MISES À JOUR

Date de dernière mise à jour de cette notice méthodologique	Juin 2020
--	-----------